collège Albert Camus
Besançon

académie
Besançon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Année scolaire 2018-2019
Épreuve orale du DNB

D'après l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par la note de service du 6 avril 2016, relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, les principales caractéristiques de l'épreuve orale du DNB sont les suivantes :

Durée de l'épreuve :
- Si individuelle : 15 min : Exposé 5 min. + entretien de 10 min. avec le jury.
- Si collective (3 candidats max.) : 25 min : Exposé 10 min. + entretien de 15 min avec l'ensemble du groupe.

Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. Si l'épreuve est collective, le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

Objectifs de l'épreuve :
Présentation à l'oral d'un des projets menés au cours d'activités pratiques interdisciplinaires du cycle 4. Au choix :

→Un parcours éducatif (Avenir, Citoyen, PEAC)
→ Un EPI

C'est une **soutenance** : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne (compétences et connaissances acquises grâce à ce projet).

Modalités de l'évaluation :
Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc...), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les **compétences orales** et la **capacité de synthèse**. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.
Cette épreuve orale ayant également pour objectif d'illustrer l'**interdisciplinarité** ainsi que la **transversalité des connaissances et des compétences des différents domaines du socle commun**, les examinateurs veillent à ce que leur questionnement relie constamment les acquis disciplinaires et culturels à la vision globale, interdisciplinaire, du projet.

Le candidat peut présenter une partie de sa présentation en langue vivante, étrangère dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.